Qu'est-ce que la raison ?

Etude de texte

Texte : Descartes, Discours de la méthode

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. Présentation : qu'est ce que Le discours de la méthode ?..... 1
II. Texte. 2
III. Analyse. 2

I. Présentation : qu'est ce que Le discours de la méthode *?*

« Comme un homme qui marche seul et dans les ténèbres, je me résolus d'aller si lentement et d'user de tant de circonspection en toutes choses, que si je n'avançais que fort peu, je me garderais bien au moins de tomber. »

La « méthode » vient du grec « *odos* », qui signifie le chemin : elle indique le chemin à prendre pour progresser dans la connaissance. Il ne faut toutefois pas s'imaginer que la méthode est un ensemble de moyens à suivre aveuglément, une procédure réclamant docilité. **La procédure technique est d'autant plus efficiente qu'on la suit plus scrupuleusement, sans s'inquiéter de sa raison d'être**. Il s'agit d'indications précises extérieures au sujet qui les met en oeuvre**. A l'opposé, la méthode est indissociable de l'esprit qui pense**. Elle n'est pas un objet de discours; elle est connu par un mouvement de réflexion de l'esprit sur lui-même. **Descartes n'écrit pas un Discours sur la méthode mais un discours de la méthode**. Plus que la métaphore du chemin, la métaphore de la marche est ici pertinente. La marche appartient à celui qui marche; elle est indissociable de sa mise en oeuvre; elle n'est pas une substance ou un objet. Il y va de la responsabilité du sujet. Ainsi en est-il de la raison : en tant que faculté, elle ne préexiste pas complètement à sa mise en oeuvre; certes à titre de possible, elle est déjà là; mais comme telle elle est intermédiaire entre l'être et le non-être. Il faut l'effectuer par l'exercice pour lui donne une véritable efficience. En conséquence, les règles de son usage ne peuvent être découvertes que par celui qui en use : le sujet connaissant n'est pas l'exécutant de gestes prédéterminés, comme celui qui suit une notice de montage. En un mot, la méthode manifeste par excellence l'autonomie de la raison.

Voilà pourquoi, en stricte rigueur, les règles de la méthode ne peuvent pas s'enseigner : «*Ainsi mon dessein n'est pas d'enseigner ici la méthode que chacun doit suivre pour bien conduire sa raison, mais seulement de faire voir en quelle sorte j'ai tâché de conduire la mienne.* » (ibid. Première partie) Voilà pourquoi, également, la méthode ne peut être exposée qu'à la première personne. Cela ne signifie pas que chacun trouve une méthode originale et singulière : la raison est la même en tous, les mêmes lois logiques s'imposent

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Culture Générale

Qu'est-ce que la raison ?

Etude de texte

à tous (2+2=4 pour tout sujet rationnel); en revanche, cela signifie que la méthode n'a de sens que si elle est comprise par le sujet lui-même comme fondée logiquement.
En un mot, la méthode s'oppose à la méthodologie : elle n'est pas l'exposé des techniques pour penser; elle est l'expression de la conscience que la raison a prise de ses propres exigences.

II. Texte.

« Le premier [précepte que je pris la résolution d'observer] était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle; c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention; et de ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de la mettre en doute.
Le second de diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre.
La troisième, de conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, jusques à la connaissance des plus composés; et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point naturellement les uns les autres.
Et le dernier, de faire partout des dénombrements si entiers, et des revues si générales, que je fusse assuré de ne rien omettre. »

III. Analyse.

La première règle est comme le fondement des suivantes: la raison ne peut accepter l'obscur et le confus. Comparable à la lumière, elle éclaire ses objets sans être altérée par eux … et sans attendre qu'ils deviennent lumineux par eux-mêmes. Par la recherche de l'évidence, elle se tient au plus près de l'ordre des principes. L'évidence, en effet, est un énoncé dont la vérité est manifeste immédiatement, par le seul fait d'en comprendre le sens, comme l'énoncé : « le tout est plus grand que la partie », par exemple. L'évidence n'a ainsi d'autre fondement qu'elle-même : elle porte avec soi sa propre nécessité logique. Elle constitue par conséquent un principe par excellence : elle est donc rationnelle si tant est que la raison est la faculté des principes.

Cette identification des principes demande du temps, bien que l'évidence soit elle-même saisie de façon immédiate, sans médiation. Il faut, en effet, le temps d'écarter la précipitation et la prévention. La raison doit écarter ce qui nuit à son autonomie : le jeu des passions, de l'impatience, la fatigue de l'attention, la force des préjugés. La raison doit se faire critique d'elle-même = « rien de plus »; elle doit assujettir la volonté, toujours prompte à affirmer et nier sans comprendre. Il y a ainsi une modestie inhérente à la raison, expression de la critique dont elle est à la fois le sujet et l'objet.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Qu'est-ce que la raison ?

Etude de texte

Par la première règle, la raison est du côté de l'intellectus, de l'intuition, du face à face immédiat. Par la deuxième, elle se rapproche de la ratio, de l'entendement analytique. Les deux se combinent et se complètent au service d'un seul et même acte rationnel de connaissance. La raison a l'initiative des deux. C'est à elle qu'il revient de diviser pour simplifier. Le confus, en effet, n'est pas indépassable : il ne tient pas aux choses mais à mon rapport aux choses, à un déficit de distinction. La séparation des éléments en parties simples est ainsi ordonnée à l'évidence : l'élément le plus simple est insécable, indivisible; il est clair par lui-même. Il s'agit donc pour la raison de discerner, là encore, le principiel : ce qui, de soi, se laisse penser sans médiations, sans un lien de dépendance à l'égard d'un terme extérieur.
La raison manifeste là encore son autonomie et son caractère principiel. Elle n'a pas à attendre que les choses se clarifient d'elles-mêmes.

La troisième règle réintroduit la relation là où on l'avait supprimée. Paradoxalement, il ne s'agit pas de reconstituer l'ordre « naturel »; la raison procède avec liberté : l'ordre qu'elle réinstaure est l'ordre logique déductif, même si, de prime abord, il n'est pas l'ordre des choses mêmes. Cette audace manifeste la dimension autonome et instauratrice de la raison, tout autant que l'affirmation de la priorité du rationnel. Si, en effet, le sujet peut recomposer les objets de façon déductive en espérant connaître, c'est qu'il escompte rejoindre par là la structure même de la réalité: l'ordre déductif est le fond de la réalité. Apparaît ainsi le caractère objectivement universel de la raison : aucun objet, aucune réalité n'échappe à sa législation. La méthode est formelle, n'a pas de contenu particulier, parce qu'elle vaut précisément pour toute réalité.
La quatrième règle montre, là encore, la dimension législatrice de la raison sur les autres facultés. Elle doit se subordonner la mémoire : pour un être fini, inscrit dans la succession temporelle, le risque existe d'oublier les enchaînements logiques, de ne plus saisir, par conséquent, le processus déductif.

La méthode met en lumière les déterminations essentielles de la raison : autonome, elle ne peut trouver ses règles qu'en elle-même, elle ne peut être enseignée ou imposée de l'extérieur. Universelle quant à ses objets, elle éclaire tout à partir de sa propre lumière.

F. Laupies et S. Le Diraison

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021